

CONSEIL ACADEMIQUE  
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

**DELIBERATION n°2024/04/05-01-CAC**

**Portant approbation du procès-verbal de la séance du Conseil académique du 20 février 2024**

Le **Conseil académique**, en sa séance du 5 avril 2024, sous la présidence d'Éric BERTON, Président,

**Vu** le Code de l'éducation,

**Vu** les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés,

**Considérant** le projet de procès-verbal de la séance du Conseil académique en date du 20 février 2024 transmis aux membres du Conseil académique,

**Considérant** les modifications apportées par les membres du Conseil académique,

**Après en avoir délibéré, le Conseil académique**

**DÉCIDE :**

**Article unique :**

**APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil académique en date du 20 février 2024 tel que modifié par les membres du Conseil et annexé à la présente délibération.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Membres en exercice : 81

**Majorité absolue des membres en exercice : 41**

**Quorum : 41 membres présents et représentés**

Membres présents : 38

Membres représentés : 10

Fait à Marseille le 5 avril 2024

**Eric BERTON,**  
Président d'Aix-Marseille Université



PROCES-VERBAL DU CONSEIL ACADEMIQUE  
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE  
SEANCE DU 20 FEVRIER 2024

---

Étaient présents :

Commission de la Recherche – CR

**Collège A**

Olivier BELLIER  
Frédéric CASTINETTI  
Claudia FRYDMAN  
Nicolas GRAVEL  
Francesca MANZARI  
Jean-Michel MARMAYOU  
Sylvie MONNIAUX  
Florence SABATIER-MALATERRE  
Jean-Christophe SOURISSEAU

**Collège B**

Susanne BÖHMISCH  
Pierre-Pascal LENCK-SANTINI  
Julien CHAVES JACOB

**Collège C :**

Marie-Laure BUISSON  
Marielle EYRAUD  
Patrice LAISNEY  
Sophie SERENO

**Collège D :**

Serge MAZEAU

**Collège E :**

Delphine CAVALLO

**Usagers :**

Antoine DEVRIESE-SENSE  
Kane MARLIN  
BERTUCCI Alexandre

Commission de la formation et de la vie universitaire – CFVU

**Collège A**

Emilie CARRETIER  
Antoine GENTIER

Nicolas MASCRET  
Virginie MERCIER  
Jean-Manuel RAIMUNDO

**Collège B**

Alexandrine BERTAUD  
Jean-Michel BREZUN  
Jean-Charles DUFOUR  
Julien LEFEVRE  
Anaïs SAINT JONSSON

**BIATSS :**

Guillaume GREGOIRE  
Soall MAHDJOUB

**Collège Usagers :**

Quentin ACQUATELLA  
Mohamed BENKHEDA  
Ralph ATRACH  
Youssef BERTE  
Laurent BADIE-BARTHES  
Marnie BOCOGNANO-MARTINEZ  
Ferreol BONNETAIN  
Maïssa BADRI  
Lucas FILETI  
Charlie HALLART  
Camille BAGNOL  
Andrea SOREL  
Amandine VELLA  
Hugo HALLER

**Étaient représentés :**

RUBIO Nathalie ..... a donné pouvoir à ..... SERENO Sophie  
TEISSIER SAMPIERI Nathalie ... a donné pouvoir à ..... CHAVES JACOB Julien  
BOYER Véronique ..... a donné pouvoir à ..... SERENO Sophie  
COTINAT Maeva ..... a donné pouvoir à ..... MAZEAU Serge  
MAGNOULOUX Hervé ..... a donné pouvoir à ..... SAINT JONSSON Anaïs  
MESLI Nadia..... a donné pouvoir à ..... BREZUN Jean-Michel  
DESRUES Françoise..... a donné pouvoir à ..... GREGOIRE Guillaume  
MIRTILLO Marie-Christiane ..... a donné pouvoir à ..... RAIMUNDO Jean-Manuel  
ZIMBARDO Patrick..... a donné pouvoir à ..... GRAVEL Nicolas  
OUERFELLI Mohamed..... a donné pouvoir à ..... Julien LEFEVRE  
MOLINA Guylaine ..... a donné pouvoir à ..... Julien LEFEVRE

Rappel du nombre total de membres en exercice convoqués au CA : 81

Quorum : .....41

Nombre de présents : .....48

Dont nombre de membres représentés (procurations validées) : 9

Nombre de membres absents non représentés : ..... 24

Décompte des votants à l'ouverture de la séance : 47+9, soit 58 présents ou représentés.

**Étaient absents sans représentation :**

**Commission de la Recherche – CR**

***Collège A***

Nicolas ANDRÉ  
Nathalie RICHEBE  
Sylvie WHARTON

***Collège B***

Bénédicte ALDEBERT  
Thierry BEGE  
Arnaud LAMI

***Collège C :***

Mohamed OUERFELLI

***Collège E :***

Élodie CACCOMO-GARCIA

***Collège F :***

Ingrid BENOLIEL

***Usagers :***

Tatiana BOUCHERIFI  
Tom GARGANI

***Personnalités extérieures :***

Claudine PIQUE  
Matthieu POPHILLAT  
Aurore BRUNA  
Julien COUDERT

**Commission de la formation et de la vie universitaire – CFVU**

***Collège A***

Evelyne BOUTEYRE  
Kathia CHAUMOITRE  
Michel RUQUET

***Collège B***

Guylaine MOLINA

***BIATSS :***

Soall MAHDJOUR

**Collège Usagers :**

Younes DUFRESNE  
Matt JAMIS  
Léonardo PEREZ  
Ylvana TARDIF  
Alix VIEILLEDENT

**Personnalités extérieures :**

Nathalie MANIVERT-DELAYE  
Pierre-Olivier COSTA  
Sarah BOUALEM

*La séance est ouverte à 13 heures et 20 minutes.*

**Mme Noémie CHABANON** précise que les trois premières délibérations seront votées uniquement par les titulaires et les suppléants remplaçant des titulaires absents. Les suppléants n'étant pas dans le cas de figure précité pourront néanmoins participer à l'élection des membres de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers.

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2023**

**M. Le Président** propose d'approuver le procès-verbal.

**Mme Sylvie MONNIAUX** fait observer que n'ayant pas participé à la séance du 28 novembre 2023, elle considère que participer au vote manquerait de sens. Par conséquent, elle s'abstiendra de voter.

*Le Conseil Académique approuve le procès-verbal de la séance du 19 juin 2023 à la majorité de ses membres. (50 voix favorables, 8 abstentions, 0 voix défavorables)*

**ACTUALITÉS**

**Mme Julia MONTANARD**, chef du projet labellisé France 2030 TIGER, présente aux membres du Conseil académique la transformation de la formation par la recherche d'A\*Midex. Elle est accompagnée par **Mme Marie PHILIPPART-DE-FOY**, chargée d'appui à l'évaluation sur ce même projet. Elles présentent la labellisation Parcours TFR 2022 : le parcours des lauréats sur l'appel à projets de l'année 2022.

**Mme Julia MONTANARD** indique que 37 parcours de Master participent à l'appel à projets de transformation de la formation par la recherche 2022. Les parcours sont répartis par discipline, soit 16 parcours en sciences et technologies, 17 parcours en économie gestion finance management et 4 parcours en santé.

Le projet vise à identifier et à mettre en place une commission d'évaluation mixte, composée de membres de la commission recherche et de la CFVU, afin d'évaluer ces parcours et vérifier leur conformité au regard des critères TFR.

Mme Marie PHILIPPART-DE-FOY précise que l'objectif de cette commission mixte sera de vérifier que les parcours remplissent les critères requis des renforts pour lesquels ils souhaitent être labellisés et notamment ceux du palier 2.

## AAP TFR : rappel des critères des renforts et phases associées

SOCLE COMMUN Pré-requis pour rentrer en phase d'accompagnement		UE : mener un projet scientifique - 12 crédits (M1+M2) Compétences recherche (niveau socle commun) Mise en place des Cum Laude
<b>PALIER 1</b> Critères à développer en phase d'accompagnement pour rentrer en phase de TRANSFORMATION		
<b>Renfort Recherche</b>	UE : mener un projet scientifique (33% des crédits M1+M2) Compétences recherche « renforcées » (niveau palier 1) Intervention de chercheurs ou Ingénieurs de EPST (volume défini par les composantes et les instituts)	<b>PALIER 2</b> Critères à développer en phase de transformation pour rentrer en phase de LABELLISATION
<b>Renfort Internationalisation</b>	Taught In Foreign Languages (9 crédits/an) OU niveau 1 label Hybrid-AMU Flux de mobilité entrantes et/ou sortantes, hybrides, virtuelles ou présentielles Actions concrètes avec des ESR Internationaux Actions pour encourager la participation à une école de saison Internationale	Taught In Foreign Languages (48 crédits/an) Niveau 2 label Hybrid-AMU Engagement sur un projet International de formation
<b>Renfort Monde Socio-économique et culturel</b>	Présence d'enseignements orientés Insertion professionnelle Organisation d'événements et de stages avec acteurs du MSE Interventions acteurs du MSE (10% du volume)	Orientation « apprentissage » Ouverture à l'alternance (contrat d'apprentissage) Interventions d'acteurs du MSE & C (sur 35% du volume) Orientation « formation continue » Création d'un ou plusieurs blocs de compétences proposés en formation continue Interventions acteurs du MSE & C (25% du volume)

Cette commission sera constituée de 10 représentants de la commission recherche (5 titulaires et 5 suppléants) et de 10 représentants de la CFVU. La commission sera présidée par Mme Sophie de CACQUERAY et M. Stefan ENOCH. Un dossier est en cours de constitution, et sera partagé. Ce dossier intégrera une notice explicative, un PowerPoint comprenant des fiches récapitulatives des 37 parcours, et un dossier spécifique à chaque parcours, comprenant les documents pertinents pour l'évaluation.

Une fois les membres nommés, un webinar sera programmé pour détailler le fonctionnement de cette commission. La commission se réunira une ou deux fois, et sera accompagnée par un membre de la TFR.

Mme Sylvie MONNIAUX souhaite savoir si la labellisation sera effective pour plusieurs années, ou si, chaque année, les Masters devront la solliciter à nouveau.

Mme Julia MONTANARD explique que l'objectif du projet est que l'ensemble des parcours lauréats en cours de labellisation soient, à terme, labellisés et qu'elle sera effective chaque année.

Mme Marie PHILIPPART-DE-FOY précise que les parcours seront labellisés pour toute la durée de l'accréditation, et non pas seulement pour une année. Chaque année, la commission sera adaptée en fonction des disciplines qui seront, ou non, représentées.

M. Jean-Christophe SOURISSEAU s'enquiert de la gestion de l'évaluation des parcours non reconduits dans la nouvelle offre de formation.

**Mme Julia MONTANARD** souligne la complexité de ces situations. Elle évoque notamment un parcours qui sera scindé, sur lequel une évaluation est prévue pour la labellisation. Elle insiste sur le fait que l'équipe opérationnelle du projet TIGER a d'ores et déjà émis des remarques sur l'atteinte, ou non, des critères requis par les Masters. Le rôle de la commission sera limité à l'évaluation de la pertinence des remarques de cette équipe et à la validation, ou non, de son analyse.

**M. Jean-Christophe SOURISSEAU** espère que certaines de ces remarques seront diffusées dans les UFR.

**Mme Julia MONTANARD** confirme que ce sera le cas.

### DÉSIGNATION DU VICE-PRÉSIDENT ÉTUDIANT

**M. le Président** indique que la proposition du Vice-Président étudiant est soumise à l'approbation du Conseil académique, qui se prononce à la majorité absolue des membres en exercice, nécessitant ainsi au moins 41 voix favorables, sur les 81 membres.

**M. le Président** propose, à la suite du résultat des élections concernant le collège des usagers, la désignation de **M. Quentin ACQUATELLA** en tant que Vice-Président étudiant.

**M. Quentin ACQUATELLA** présente son parcours. Étudiant en Master I d'informatique à Luminy, il siège à la CFVU d'Aix-Marseille Université depuis plus de deux ans. Il a débuté ses études en licence MPC1 à Saint-Jérôme, une licence sélective de mathématiques, physique-chimie et informatique. Au cours de cette première année d'étude, il a acquis les méthodes de travail de l'Université, avant de se réorienter en licence de mathématiques et informatique.

Il évoque sa candidature sur une liste FAMI lors des élections UFR, seule liste supportée par un BDE, qu'il déclare centrée sur les étudiants d'Aix-Marseille Université.

Élu à l'UFR sciences, il se présente ensuite à la CFVU. Il explique que ces deux mandats d'élus à l'Université lui ont offert une compréhension approfondie du fonctionnement de l'Université, du rôle de ses membres et des liens existant entre les UFR et l'Université. Il estime ainsi disposer d'une bonne vision de l'écosystème d'AMU.

En parallèle de ces deux rôles d'élus, il a exercé des fonctions au sein du bureau de la FAMI, notamment en tant que chargé de mission orientation et suivi des élus, agissant dans une démarche d'amélioration de l'accompagnement des lycéens et des personnes en réorientation au sein d'AMU dans leur parcours d'orientation.

Plus récemment, il a été Vice-Président en charge des affaires académiques de la FAMI, s'investissant dans les élections centrales et les élections CROUS et au travers de diverses positions au sein de la FAMI.

**M. Quentin ACQUATELLA** estime que ces mandats ont été riches en enseignements et lui ont permis de s'investir, à son niveau, pour contribuer à l'évolution de son Université. Il souhaite poursuivre son investissement et ses actions d'amélioration, et c'est la raison pour laquelle il soumet sa candidature au poste de Vice-Président étudiant.

Une des membres du Conseil académique demande si **M. Quentin ACQUATELLA** est l'unique candidat.

**M. le Président** explique que la candidature de **M. Quentin ACQUATELLA** est une proposition du Président soumise à l'approbation du Conseil académique, conformément aux règles applicables, nécessitant une majorité absolue des membres en exercice, soit au moins 41 voix. Il précise qu'il a émis une unique proposition.

*Cette délibération est adoptée à l'unanimité, avec 3 abstentions.*

### AUGMENTATION DU NOMBRE DES MEMBRES DE LA SECTION DISCIPLINAIRE COMPÉTENTE À L'ÉGARD DES USAGERS

**Mme Marina BONNOT**, Directrice du pôle expertise et contentieux à la Direction des affaires juridiques et institutionnelles (DAJI), explique l'existence de deux sections disciplinaires à AMU émanant du Conseil académique : la section disciplinaire compétente pour les enseignants-chercheurs et celle compétente s'agissant des étudiants. La première examine les dossiers des enseignants-chercheurs qui auraient contrevenu aux règles déontologiques. Cette section traite en moyenne un dossier par an. La seconde, qui traite en moyenne 100 dossiers par an, connaît des comportements perturbateurs d'étudiants causant un trouble à l'université, tels que rixes, harcèlement entre étudiants, fraudes, etc. Elle souligne que les cas de fraudes sont fréquents.

Elle détaille le processus de la section disciplinaire, comprenant une phase d'instruction par les élus suivie d'une phase de jugement. Au cours de cette dernière, les membres de la section décident si une faute a été commise et le cas échéant d'une sanction adaptée à celle-ci. La DAJI intervient pour organiser la logistique, les sanctions disciplinaires, les convocations et la rédaction de tous les actes du rapport d'instruction du jugement. Elle veille également à l'exécution des sanctions.

**Mme Marina BONNOT** expose la nécessité d'augmenter le nombre des membres de la commission étudiante, au regard du nombre important de dossiers à traiter. Cependant, la DAJI n'ayant pas reçu un nombre suffisant de candidatures pour augmenter dès aujourd'hui le nombre de sièges composant la section disciplinaire, une commission comportant le nombre de membres *minimum* sera élue lors de la présente réunion. L'élargissement de la composition sera voté ultérieurement.

**M. Vincent EGEA** remercie la DAJI pour la qualité de l'organisation du scrutin et le travail fourni en amont de celui-ci. Il rappelle qu'une commission disciplinaire est une juridiction, interne à l'Université. Il remercie les enseignants-chercheurs ayant répondu à l'appel pour siéger à la commission chargée de juger les enseignants-chercheurs.

Il détaille également l'initiative de la DAJI d'augmenter le nombre de membres de la section disciplinaire des étudiants, passant de 4 Professeurs, 4 maîtres de conférences et 8 usagers à 8 Professeurs, 8 Maîtres de conférences et 16 usagers, afin de réduire la charge de travail individuelle de ses membres.



La première commission disciplinaire « étudiants », qui sera élue au cours de la présente réunion, pourra commencer rapidement à traiter les 20 dossiers actuellement en attente.

Pour satisfaire aux exigences de parité établie par la réglementation, **M. Vincent EGEA** appelle aux candidatures de deux Professeurs de sexe féminin, deux Maîtres de conférences de sexe masculin, et deux Maîtres de conférences de sexe féminin pour compléter la nouvelle composition élargie de la commission disciplinaire des étudiants.

Il estime à deux ou trois demi-journées le nombre d'audiences annuelles par membre, si six candidats supplémentaires se présentaient. Il souligne la nécessité de l'élargissement de cette commission pour l'allègement de la charge de travail de ses membres ainsi que pour le bon fonctionnement de l'université.

La première délibération porte sur le principe de l'élargissement de la section disciplinaire.

**Mme Sylvie MONNIAUX** s'enquiert de la compétence de ces sections disciplinaires en cas de problèmes de harcèlement entre collègues doctorants, au regard du double statut d'étudiant et d'enseignant dont bénéficient fréquemment les doctorants.

**Mme Marina BONNOT** explique que les doctorants sont jugés en fonction du contexte dans lequel ils commettent la faute pour laquelle ils sont mis en cause, et de leur fonction dans ledit contexte.

**Mme Camille BAGNOL** indique qu'elle était membre de la commission disciplinaire lors du mandat précédent. Elle a jugé sa participation à la commission intéressante, et fait part néanmoins d'une charge de travail conséquente. Elle salue dès lors le projet d'élargissement de cette commission.

**M. Vincent EGEA** confirme, de par son expérience personnelle, l'importance de la charge de travail pesant sur les membres de cette commission. Il souligne la compétence, qui est également un devoir, d'auto-administration de l'Université. Il encourage les membres du Conseil académique à candidater aux postes vacants au cours des jours suivants, afin que les étudiants puissent être jugés rapidement, et souligne que les étudiants sont élus pour deux ans.

Il ajoute que deux étudiantes, de sexe féminin, sont également recherchées pour rejoindre cette commission disciplinaire étudiante.

**M. Antoine DEVRIESE-SENSE** s'interroge sur la raison pour laquelle, si les doctorants peuvent être jugés au sein de la commission des enseignants-chercheurs, aucun doctorant ne siège dans cette commission.

**Mme Marina BONNOT** explique qu'un doctorant commettant une faute en qualité d'enseignant serait représenté par un enseignant. Les représentants appartiennent dès lors systématiquement au même collège que les personnes mises en cause. En revanche, un doctorant commettant des fautes en qualité d'étudiant serait jugé par la section disciplinaire des étudiants.

**M. Vincent EGEA** précise que les professeurs d'Université ne peuvent être jugés que par d'autres professeurs d'Université. La composition de la commission d'enseignants-chercheurs tient compte de cette règle, inscrite au Code de l'éducation.

**Mme Florence SABATIER-MALATERRE** accueille très favorablement l'élargissement de la taille de la commission. Elle alerte néanmoins le Conseil sur les risques de divergence de la corrélation entre la sanction et la nature de la faute, inhérents à la multiplication des interventions.

**M. Vincent EGEA** rejoint ces préoccupations. Il souligne l'importance de la coordination des présidents des deux commissions étudiantes afin d'harmoniser les dossiers. Il propose la systématisation, dans un recueil, de l'intégralité des décisions des commissions.

**M. Ralph ATRACH** demande si la commission disciplinaire pourrait intervenir en cas de blocage de facultés ou d'amphithéâtres.

**M. Vincent EGEA** explique que les sujets de sécurité et de bon ordre dans l'Université tels que les blocages de facultés relèvent des pouvoirs de police du Président. Cette compétence s'applique sur les situations susceptibles de causer un trouble dans le fonctionnement de l'Université. La commission disciplinaire ne pourrait pas imposer la levée d'un blocage. Son rôle est de sanctionner les fautes dont, majoritairement, les fraudes à l'examen.

**Mme Marina BONNOT** précise que la section disciplinaire ne peut pas se saisir elle-même. Elle peut être saisie par le Président, le Recteur de l'Académie, ou le ministre.

Le principe de l'élargissement de la section disciplinaire est approuvé à l'unanimité des membres du Conseil académique.

#### **ÉLECTION DES MEMBRES DE LA SECTION DISCIPLINAIRE COMPÉTENTE À L'ÉGARD DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS**

**Mme Noémie CHABANON** rappelle que les représentants des collèges enseignants-chercheurs et des usagers participent à cette élection. Les représentants des collèges BIATSS et des personnels extérieurs sont ainsi libérés. Elle précise que sur chaque bulletin figure un nombre maximal de cases à cocher. Si l'électeur coche davantage de cases, le bulletin sera comptabilisé comme étant nul.

*Les représentants des collèges BIATSS et des personnels extérieurs quittent la réunion.*

**M. Vincent EGEA** précise que le vote porte sur l'élection des membres de la commission enseignants-chercheurs, ainsi que sur l'élection des membres de la commission étudiante.

*Les Professeurs des universités, les Maîtres de conférences et les représentants des personnels titulaires exerçant des fonctions d'enseignement procèdent au vote, à l'urne.*

Résultats des votes :

Collège des Professeurs des universités ou personnels assimilés en application de l'article 5 du décret n° 87-31 du 20 janvier 1987 relatif au Conseil national des universités pour les disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques ou de l'article 6 du décret n° 92-70 du 16 janvier 1992 relatif au Conseil national des universités, dont au moins un membre du corps des professeurs des universités :

Nombre d'électeurs : ..... 22  
Votants : ..... 14  
Bulletins blancs ou nuls : ..... 0  
Suffrages exprimés : ..... 14

Ont obtenu au premier tour :

**M. Olivier BELLIER** : ..... 14 voix  
**M. Antoine GENTIER** : ..... 13 voix  
**Mme Francesca MANZARI** : ..... 13 voix  
**Mme Virginie MERCIER** : ..... 14 voix

Collège des Maîtres de conférences ou personnels assimilés titulaires, en application de l'article 5 du décret n° 87-31 du 20 janvier 1987 relatif au Conseil national des universités pour les disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques ou de l'article 6 du décret n° 92-70 du 16 janvier 1992 relatif au Conseil national des universités :

Nombre d'électeurs : ..... 20  
Votants : ..... 12  
Bulletins blancs ou nuls : ..... 0  
Suffrages exprimés : ..... 12

Ont obtenu :

**Mme Alexandrine BERTAUD** : ..... 12 voix  
**M. Jean-Charles DUFOUR** : ..... 12 voix  
**Mme Marielle EYRAUD** : ..... 12 voix  
**M. Julien LEFEVRE** : ..... 12 voix

Collège des représentants des personnels titulaires, exerçant des fonctions d'enseignement, appartenant à un autre corps de fonctionnaires :

Nombre d'électeurs : ..... 1  
Votants : ..... 1  
Bulletins blancs ou nuls : ..... 0  
Suffrages exprimés : ..... 1

Ont obtenu :

**Mme Odile CHEVALIER** : ..... 0 voix  
**M. Jean-Charles DUFOUR** : ..... 0 voix  
**Mme Flora MACIVOR** : ..... 1 voix

**ÉLECTION DES MEMBRES DE LA SECTION DISCIPLINAIRE COMPÉTENTE À L'ÉGARD  
DES USAGERS**

*Les Professeurs des universités, les Maîtres de conférences et les représentants des personnels titulaires exerçant des fonctions d'enseignement procèdent au vote, à l'urne.*

Résultats des votes :

Collège des Professeurs des universités ou personnels assimilés au sens du collège A du I de l'article D. 719-4 :

Nombre d'électeurs : ..... 22  
Votants : ..... 14  
Bulletins blancs ou nuls : ..... 0  
Suffrages exprimés : ..... 14

*Ont obtenu :*

**M. Frédéric CASTINETTI :** ..... 14 voix  
**Mme Francesca MANZARI :** ..... 13 voix  
**M. Nicolas MASCRET :** ..... 13 voix  
**Mme Florence SABATIER MALATERRE :** ..... 14 voix

Collège des Maîtres de conférences ou personnels assimilés au sens du collège B du I du même article :

Nombre d'électeurs : ..... 22  
Votants : ..... 13  
Bulletins blancs ou nuls : ..... 0  
Suffrages exprimés : ..... 13

*Ont obtenu :*

**M. Jean-Charles DUFOUR :** ..... 13 voix  
**Mme Marielle EYRAUD :** ..... 13 voix  
**M. Serge MAZEAU :** ..... 13 voix  
**Mme Sophie SERENO :** ..... 13 voix

Collège des usagers :

Nombre d'électeurs : ..... 42  
Votants : ..... 17  
Bulletins blancs ou nuls : ..... 0  
Suffrages exprimés : ..... 17

*Ont obtenu :*

**M. Quentin ACQUATELLA :** ..... 15 voix (élu au premier tour)  
**M. Ralph ATRACH :** ..... 5 voix (premier tour) et 9 voix (élu au second tour)  
**Mme Camille BAGNOL :** ..... 16 voix (élu au premier tour)

**Mme Eloïse BERNAUD** : ..... 15 voix (élue au premier tour)  
**M. Youssouf BERTE** : ..... 9 voix  
**Mme Tatiana BOUCHERIFI** : ..... 15 voix (élue au premier tour)  
**M. Ghjuvan CATONI** : ..... 15 voix (élu au premier tour)  
**M. Younes DUFRESNE** : ..... 7 voix (premier tour) et 7 voix (second tour)  
**Mme Andréa SOREL** : ..... 16 voix (élue au premier tour)

**M. Vincent EGEA** encourage les personnes n'ayant pas été élues à se représenter lors de l'élection des membres de la commission élargie.

**M. Le Président** remercie les membres du conseil pour leur participation et conclut cette séance.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 heures 10.*

**Le Président du Conseil académique,**

ÉRIC BERTON

